

L'école francophone de droit : un programme de coopération juridique international / Michel Moreau. — Extrait de : Revue juridique de l'USEK. — N° 3 (1994), pp. 51-63.

Notes au bas des pages.

I. Droit — Etude et enseignement. II. Ecoles francophones — Europe. III. Coopération internationale.

PER L1311 / FD56568P

L'ÉCOLE FRANCOPHONE DE DROIT: UN PROGRAMME DE COOPÉRATION JURIDIQUE INTERNATIONAL

PAR

Michel MOREAU
Recteur d'Académie
Directeur Général du CNED
Doyen Honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Sociales
de l'Université de Poitiers

L'ensemble économique constitué par les pays que l'on appelait voici encore peu de temps l'Europe de l'Est a cessé d'exister. Or, ainsi que le note le Professeur Juillard, «la désarticulation économique ne doit pas faire oublier l'inarticulation juridique: c'est parce que le système économique était ce qu'il était que le système juridique est ce qu'il est».

L'appropriation collective des moyens de production avait rendu inutile l'élaboration d'un droit des biens et cette carence s'était généralisée au droit commercial, au droit des sociétés, au droit des sûretés, au droit monétaire, au droit bancaire ...

Contraints de rebâtir, certains pays se tournent vers les États occidentaux afin que ceux-ci les aident et les soutiennent dans leur *effort de reconstruction juridique*. Concrètement se manifeste un besoin d'information et de formation dans le domaine du droit, à travers la recherche de modèles ou, en tout cas, d'expertises sur les réformes proposées.

La Faculté de Droit de l'Université de Poitiers, à travers la création d'une École Francophone de Droit, souhaite présenter *un programme d'ensemble de coopération juridique réalisable par étapes*.

Les nouvelles Démocraties de l'Europe Centrale et Orientale présentent en effet un terrain fertile pour une coopération poussée dans le domaine des sciences juridiques.

Le projet d'École Francophone de Droit s'appuiera non seulement sur les moyens traditionnels d'enseignement et de recherche mais aussi sur une stratégie de réseau et fera notamment appel aux méthodes modernes de la «*Formation à Distance*».

La principale originalité de ce projet est de compenser l'isolement géographique de ces pays et leur absence de moyens financiers par:

- des possibilités d'interrogation à distance de banques de données juridiques compensant l'absence de bibliothèques (grâce au Centre d'information Juridique Internationale implanté sur le site du Futuroscope);

- l'élaboration de programmes de formation juridique à distance (grâce au Centre National d'Enseignement à Distance implanté sur le site du Futuroscope).

L'urgence d'une action justifie que, dès 1993, des initiatives précises et bien coordonnées aient été arrêtées. Dans cette perspective, il a été prévu:

- d'organiser dès la rentrée 1993, un séminaire d'ouverture, qui réunira à Poitiers les partenaires français et étrangers du projet, afin de valider ses objectifs, de définir les modalités et les étapes de sa réalisation, et de préparer l'ensemble des partenaires à travailler ensuite à distance;

- de réaliser une série de liaisons en direct par satellite qui permettront d'établir un partenariat interactif motivant et performant, et d'ajuster au plus près les contenus du programme de formation aux attentes des partenaires.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. Intérêt scientifique et professionnel d'une École Francophone de Droit.

A la suite des bouleversements intervenus en Europe Centrale et Orientale au cours de ces dernières années, le système juridique de ces pays s'est effondré. Concrètement se manifeste un besoin de documentation, un souci de contacts étrangers pour les universitaires, les chercheurs, les étudiants et les praticiens.

A cette demande manifeste de Droit, les anglo-saxons ont commencé à répondre de façon très active en favorisant:

- l'élaboration de bases documentaires parfois informatisées.
- le développement de l'accueil des chercheurs.

- l'organisation sur place de sessions d'enseignement juridique et d'ouverture sur les droits anglo-saxons spécialement dans le domaine des affaires.

Il en ressort un risque sérieux d'éviction du modèle juridique français, modèle que retiennent non seulement les pays francophones mais aussi les pays traditionnellement tournés vers la culture française. Si l'on ajoute que d'autres pays de l'Europe Centrale et Orientale ont toujours manifesté de l'intérêt pour la codification française, on voit la perte d'influence qui en résulterait si le modèle juridique anglo-saxon devait peu à peu s'imposer.

1.2 Des relations internationales actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

La Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers a toujours entretenu, au cours des dix dernières années, des relations internationales actives qui ont favorisé l'émergence d'une véritable politique de coopération universitaire basée sur une stratégie de réseaux importante. Celle-ci s'est traduite par des conventions effectivement appliquées avec des établissements européens, américains, africains et asiatiques.

Compte tenu de la tradition juridique francophone de la Pologne, de la demande locale, des actions de coopération déjà réussies et des liens institutionnels et dynamiques entretenus entre les Facultés de droit de Varsovie, Cracovie et Wroclaw et la Faculté de droit de Poitiers, cette dernière a pris l'initiative de créer une École Francophone de Droit dont la première application est la Pologne mais dont une application élargie est d'ores et déjà prévue aux autres pays d'Europe Centrale et Orientale et dès que les conditions techniques le permettront à d'autres pays de tradition francophone et particulièrement le Liban.

Cette initiative répond par ailleurs à une attente convergente des universitaires polonais et des autorités locales françaises (Ambassadeur, Conseiller Culturel Scientifique et de Coopération, Attaché pour la Science et la Technologie).

Néanmoins, le projet est ouvert dès à présent à tout autre partenaire notamment de l'Est.

Des liens ont déjà été noués par la Faculté de droit de Poitiers avec des Universités ou des centres de recherche de l'Europe de l'Est parmi lesquels:

- en Russie: l'Institut de l'État et du Droit;
- en Ukraine: l'Institut de l'État et du Droit;

- en Roumanie: les Facultés de Droit de Iassi et de Bucarest; et le sont depuis peu (mai 1993) avec les pays baltes, notamment la Faculté de droit de Rigà en Lettonie et celle de Tartou en Estonie ainsi que l'École de la Diplomatie de Tallinn.

Des liens très vivants existent avec la Faculté de Droit de l'Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban).

L'initiative procède également d'une *option scientifique* de la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers en faveur du droit comparé. La tradition de recherche en ce domaine s'est considérablement renforcée ces dernières années dans les contrats quadriennaux de recherche (contrat État-Université) et dans la participation de l'Université à la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP «Droit et médias») qui a donné naissance au Centre d'Information Juridique Internationale, implanté à Poitiers sur l'Aire du Futuroscope.

La compétence en droit comparé de la Faculté de droit, le recours à un réseau régional et international, l'existence de partenaires sur un même site (Centre d'Information Juridique Internationale et Centre National d'Enseignement à Distance) sont autant d'atouts de nature à:

- répondre dans un premier temps à l'attente des partenaires et amis polonais et, plus largement, des Universités et des Centres de Recherche des Pays d'Europe Centrale et Orientale puis dans une phase ultérieure à celle des Universités intéressées de l'espace francophone.

- faciliter la compréhension des problèmes multiples rencontrés actuellement dans ces pays et, répondre ainsi au défi lancé au milieu juridique francophone.

II. EXPOSÉ DU CONTENU D'ÉCOLE FRANCOPHONE DE DROIT

L'esprit du programme est le suivant: mettre en place un système de *coopération scientifique en direction de la recherche juridique et de la formation*:

- *recherche juridique fondamentale et recherche juridique finalisée* en faveur d'une «aide scientifique et juridique à la réforme»: un système de vigilance à la réforme doit être organisé dans le respect d'une certaine éthique internationale: il n'est pas question d'imposer un modèle juridique préétabli et directement exporté dans ces pays mais de les aider à mettre en place un

système qui leur soit propre et adapté à leurs structures économiques, sociales et politiques. En ce domaine, il serait particulièrement néfaste de reproduire la tendance anglo-saxonne.

- *formation des étudiants et formation des formateurs au droit français, au droit communautaire et au droit comparé.* L'objectif à moyen et long terme est de réaliser des cursus complémentaires débouchant sur des formations diplômantes.

Quant à la *mise en œuvre du programme* tous les efforts ont été faits pour concevoir une formation *en phase* avec les besoins et les ressources des partenaires. Certaines universités participant à notre réseau (La Faculté de Droit de l'Université de Montréal) ont d'ores et déjà exprimé leur intention de participer à ce projet d'École Francophone de Droit et, proposé d'étudier, au-delà des ressources propres de leur établissement, les contributions qu'elles pourraient obtenir d'instances gouvernementales.

A - OBJECTIFS POURSUIVIS

Tout programme suppose *une écoute attentive des besoins juridiques et scientifiques du partenaire.* En l'espèce, il s'agit d'un type de projet novateur en matière de recherche juridique dont le principal intérêt est d'englober l'ensemble des objectifs scientifiques arrêtés par les Facultés partenaires. *Un souci commun* aux différentes Facultés apparaît: *assurer la présence du modèle juridique français et des sciences juridiques francophones dans les pays de tradition francophile en vue d'un développement scientifique et juridique mutuel.*

Cette nécessité d'affirmer par-delà les frontières de l'Europe les qualités fondamentales du modèle juridique français (et francophone) suppose la mise en place d'infrastructures scientifiques importantes et *adaptées aux exigences exprimées par le pays d'accueil.*

A cet égard, les cibles scientifiques du projet sont les suivantes:

Documentation juridique

* Information sur les droits étrangers, spécialement les droits francophones.

- développement des bibliothèques par un soutien financier à l'acquisition des ouvrages.

- ouverture sur les réseaux documentaires informatisés avec l'interface

unique en Europe que représente sur ce terrain le Centre d'Information Juridique Internationale. Il est ainsi possible d'obtenir rapidement (48 heures), et à distance, une documentation juridique de haut niveau sur les différents droits européens.

* Information sur les nouveaux droits des États d'Europe Centrale et Orientale et de tout autre partenaire.

- aide à la constitution et au développement de banques de données juridiques (textes, jurisprudence, doctrine). Sur le terrain, le savoir-faire d'équipes reconnues peut être sollicité pour le montage de ces banques de données.

Connaissance et diffusion du droit

Il s'agit de favoriser une intégration du modèle juridique francophone dans les cursus universitaires et plus généralement de former à sa connaissance le public le plus large possible. A cet égard, des cycles de conférences par télévision et satellite sont prévus.

Recherche

L'objectif commun de recherche doit avoir pour intérêt d'établir entre les différents partenaires français et étrangers, un flux d'échanges scientifiques construit aussi bien sur le mode traditionnel (séminaires sur place, échanges de chercheurs...) que sur un mode innovant (séminaires juridiques interactifs par satellite, transfert de données, interrogation en ligne de banques de données).

En effet, l'axe fédérateur de recherche que constitue *la connaissance du droit* vaut pour *l'intérêt scientifique de chacun des partenaires*. S'il permet aux partenaires d'acquérir une meilleure connaissance du modèle juridique français, il favorise dans le même temps la création, pour le milieu juridique francophone, d'un véritable «observatoire» scientifique des différents systèmes juridiques d'Europe Centrale et Orientale et de leur évolution. Il devrait permettre ainsi une meilleure compréhension des mutations politiques, économiques et sociales du Nouvel Ordre Économique International et plus généralement de la Société contemporaine. Dans un souci de surjectivité, il peut aussi aider à la mise en place de réformes dans ces pays qui sont en train de vivre au quotidien les effets de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché.

* Détermination de champs communs de recherche:

- administration locale (restructuration des échelons administratifs, aménagement d'une décentralisation administrative);
- entreprises (droit des affaires, droit des contrats, droit du crédit);
- propriété industrielle, propriété intellectuelle;
- agriculture (privatisations, commercialisation des produits agro-alimentaires);
- environnement (droit de l'environnement, pollution industrielle...).

* Publications communes ou complémentaires:

Sur ce terrain, la Faculté de droit de Poitiers entretient déjà un certain nombre de relations avec deux Facultés polonaises:

- en ce qui concerne Varsovie, les Actes de plusieurs Journées d'études ont d'ores et déjà été publiés:

- octobre 1988, «Les aspects juridiques de la décentralisation»
- mai 1990, «Le Droit face aux transformations économiques en Pologne et en France».

- en ce qui concerne Cracovie, la rédaction d'un ouvrage collectif est prévue (sans colloque) sur des thèmes aussi variés que ceux des investissements à l'Est ou de la réforme agraire et des privatisations en Europe Centrale et Orientale.

* Accueil de jeunes chercheurs dans les universités francophones en fonction de leurs pôles de recherche. L'idée est de constituer un réseau d'accueil vaste et complémentaire, pour former des spécialistes qui, à leur retour dans leur pays d'origine sauront garder un lien avec la culture juridique francophone.

Expertise

Dans la période de reconstruction des systèmes juridiques, les universitaires des États d'Europe Centrale et Orientale sont sollicités par leurs autorités pour déterminer les réformes juridiques appropriées.

Dans cette tâche, lorsque des expériences juridiques étrangères apparaissent intéressantes, le réseau francophone peut être *un centre d'expertise aidant à la recherche des réformes.*

Ces objectifs seront d'autant plus facilement atteints que parallèlement la formation à la langue française sera encouragée dans les pays intéressés (spécialement à l'intérieur des universités visées) par les services culturels français et plus largement francophones.

B - STRUCTURES DU PROGRAMME

1. La stratégie

L'idée maîtresse sur laquelle repose le partenariat est la stratégie de réseaux.

Concernant les pays de l'Est, il est incontestable qu'il existe *un terrain fertile pour une coopération poussée dans le domaine des sciences juridiques*, les bases des différents droits étant d'inspiration romaine, pour ne pas dire francophone. Il est important de saisir toutes les opportunités de mise en œuvre de programmes scientifiques de coopération et de développement entre l'Europe et le «Cinquième Monde» afin de maintenir une présence culturelle et scientifique française dans ces pays face à l'actuelle offensive des Anglo-Saxons sur le terrain.

Ce projet ambitieux d'École Francophone de Droit suppose un partenariat permanent avec les formateurs, les chercheurs et les praticiens d'Europe Centrale et Orientale, afin de leur offrir une information et une formation sur les solutions juridiques francophones orientées vers:

- *l'adaptation des instruments juridiques à la mutation de ces pays;*
- *le développement d'instruments d'échanges complémentaires et opérationnels.*

Un tel programme d'information et de formation suppose *une écoute attentive des besoins juridiques et scientifiques des partenaires*, car, une fois encore, il s'agit d'associer à cette expérience l'ensemble de nos partenaires dans le *souci d'une complémentarité des formations et dans un esprit de coopération véritable.*

Cette nécessité d'assurer par-delà les frontières de l'Europe les qualités fondamentales du modèle juridique français (et francophone) suppose la mise en place de *relais scientifiques* efficaces et adaptés aux exigences exprimées par les pays d'accueil.

C'est une *stratégie de réseaux* faisant appel aux méthodes de la «*Formation à distance*» et aux techniques audiovisuelles modernes associées

à *LA DIFFUSION PAR SATELLITE* qui est le mieux à même d'assurer le succès d'une telle opération prometteuse mais lourde et délicate à mettre en œuvre, compte tenu de la diversité des partenaires et de leur dispersion géographique.

Grâce aux liaisons par satellite, ce type de projet novateur en matière de formation et de recherche juridique permettra d'englober l'ensemble des objectifs scientifiques arrêtés par les Facultés partenaires et d'établir une véritable relation «surjective» qui postule l'idée d'une totale égalité et indépendance scientifique entre les partenaires.

2. La méthodologie

La formation juridique - dont une partie est menée à distance - et qui est mise en œuvre dans le programme d'École Francophone de Droit pourra, après une période «probatoire», être validée en tant que *formation diplômante*.

L'objectif à moyen et long terme est de réaliser des cursus complémentaires, puis communs et intégrés, qui bénéficient d'un recours à la procédure dite de la «double chaire».

Une part importante est faite à la Recherche avec l'accueil de chercheurs et l'établissement de contrats de recherche communs. Ces chercheurs, et en particulier les plus jeunes, serviront ensuite de tuteurs dans leur pays d'origine, et de relais multiplicateurs de l'École Francophone de Droit.

Pour mettre en œuvre cette méthodologie, outre les moyens traditionnels, il sera aussi fait appel à des supports innovants qui permettront d'une part, de *renforcer et démultiplier les habituelles liaisons* (invitations et missions sur le terrain) et d'autre part, d'établir ainsi une action de coopération continue.

Ces supports innovants de la formation diplômante comprendront ainsi:

- des liaisons interactives en direct par satellite. Il s'agit d'un moyen motivant et efficace pour établir un contact permanent, pour «faire pénétrer» en direct les milieux professionnels dans les Universités partenaires, répondre aux questions posées par avance, éclaircir certains points des programmes, susciter l'intérêt des partenaires par une participation «active», grâce à des interventions en direct pendant les liaisons (téléphone, télécopie, courrier électronique);

- des documents écrits pour favoriser l'exploitation pédagogique des séminaires télévisés;

- des cassettes-audio (qui pourront constituer le prolongement des émissions de télévision);

- un service télématique (avec accès à distance à l'information automatisée et messagerie électronique);

- des dispositifs délocalisés, organisés en collaboration avec les services universitaires des pays cibles, et qui relayeront la formation par un tutorat présentiel.

3. Les actions prévues

** Les cours:*

Le contenu des cours dispensés sur place est déterminé en étroite collaboration avec les partenaires. Ces cours doivent néanmoins être proches des thèmes communs de recherche précédemment dégagés et porter sur des thèmes d'actualité. Des domaines sensibles peuvent déjà être pressentis tels que ceux relatifs à l'étude des structures administratives, du droit des affaires ou encore de la procédure.

En complément, lorsqu'il n'existe pas de cours sur place, il est prévu d'avoir recours aux techniques audiovisuelles et à la diffusion par satellite pour dispenser des enseignements de haut niveau à distance. Placés sous la coordination de la Faculté de droit de Poitiers, les enseignements diffusés par satellite prendraient la forme d'émissions de cinquante deux minutes soigneusement préparées (informations, débats, bibliographies...). Le genre «cours magistral» est à proscrire. Il s'agirait davantage de séminaires type doctorat avec, si possible, interactivité. Cela signifie que certaines émissions pourraient être réalisées en direct avec l'instauration d'un débat entre les différents participants susceptibles de répondre immédiatement par téléphone à une question posée.

Dans les deux cas, les contours du canevas scientifique restent à définir avec les partenaires, néanmoins il est d'ores et déjà possible d'en arrêter la forme:

- pour les cours: il est possible d'envisager deux cycles annuels de trois ou quatre semaines chacun, comportant une vingtaine d'heures hebdomadaires;

- pour les séminaires à distance: il est possible d'envisager une intervention régulière, dans un premier temps mensuelle, soit en direct, soit en différé.

** Les chercheurs:*

Il appartient bien évidemment aux partenaires de choisir les jeunes chercheurs qui bénéficieront de ces échanges. Ces derniers pourront alors profiter de l'ensemble du réseau de la Faculté de droit de Poitiers et choisir ainsi l'équipe qui conduira leurs travaux. Le jeune chercheur aura notamment la possibilité de rester à Poitiers ou de séjourner au sein de plusieurs Facultés françaises ou étrangères francophones.

Le succès des actions retenues est assuré par une politique et une stratégie de réseaux adoptées par la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Stratégie régionale, car la Faculté de droit de Poitiers a depuis longtemps inscrit ses activités de recherche dans un cadre performant: l'Arc Atlantique. Celui-ci associe un certain nombre de Facultés françaises. Le chercheur étranger pourra ainsi élargir son champ géographique de Rennes à Bordeaux, en passant par Tours et Nantes.

Stratégie internationale, car la Faculté de droit de Poitiers anime une politique dynamique en matière de relations internationales. Elle participe effectivement à différents programmes Erasmus qui la lient à de nombreuses universités européennes toutes aussi prestigieuses les unes que les autres. Au sein de ce réseau, la Faculté qui manifeste une ouverture en droit comparé est prête à offrir l'ensemble des possibilités de recherche dont elle dispose.

Le principal atout d'une telle stratégie est d'offrir aux jeunes chercheurs étrangers une prise en charge scientifique variée qui peut se combiner avec la direction scientifique du travail dans le pays d'origine.

** La documentation:*

Une aide à la documentation est prévue. Elle peut prendre différentes formes:

- la mise en place d'une documentation propre dans les Facultés partenaires;

- l'informatisation des sources documentaires;

- l'abonnement à un certain nombre de revues.

Par ailleurs, *un recours au Centre d'Information Juridique Internationale (C.I.J.I.)*, interrogeable à distance, peut être envisagé en vue de répondre aux besoins locaux de documentation.

Groupement d'Intérêt Public inauguré le 10 avril 1992, le C.I.J.I. regroupe avec l'Université de Poitiers, d'une part, l'État représenté par le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministère délégué à la Coopération et au Développement, et d'autre part, le Centre National de la Recherche Scientifique, le Centre français de droit comparé, le Conseil supérieur du notariat, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Région Poitou-Charentes et le Département de la Vienne.

Ce centre, unique en Europe, met en place un réseau international d'informations juridiques sur les différents droits européens au service de la recherche juridique et notamment de la recherche comparative. Il offre ainsi aux différents partenaires la possibilité de saisir directement une interface avec des partenaires européens de haut niveau.

III . LANCEMENT DE L'ÉCOLE FRANCOPHONE DE DROIT PAR UN PROGRAMME DE LIAISONS INTERACTIVES EN DIRECT PAR SATELLITE

Quatre conférences d'une heure sont prévues. Organisées, coordonnées et animées par la Faculté de Droit de Poitiers, et réalisées par le Centre National d'Enseignement à Distance sur le site du Futuroscope; elles seront transmises en direct par satellite.

Ces conférences, qui s'adresseront plus particulièrement aux Universités partenaires des pays de l'Est, permettront d'adapter les actions à venir et le programme de formation prévu, à leurs besoins et leurs attentes¹.

Quatre premiers champs communs de recherche peuvent être envisagés en fonction de thèmes jugés importants par les théoriciens et les praticiens. Ils feront l'objet d'une présentation, et des échanges et discussions, au cours des quatre conférences en direct par satellite, programmées pour le dernier trimestre 93:

1. Le choix d'une structure d'entreprise

L'idée du développement d'une culture juridique francophone qui

1) Elles pourront être suivies en direct et enregistrées sur tous les sites de réception du satellite EUTELSAT II/F1 (en particulier ceux qui peuvent recevoir TV5), satellite qui couvre toute l'Europe, le Maghreb, l'Égypte et le Liban.

retrouverait ses frontières naturelles et qui serait en harmonie avec les tendances contemporaines d'ouverture des sociétés à des règles juridiques appelées à un caractère universel mérite d'être exploitée.

Des sous-thèmes apparaissent:

- Les différents types de sociétés
- Les intérêts respectifs de chacun des types
- L'expérience dans la pratique.

2. Les aspects juridiques de la libéralisation de l'agriculture

Deux sous-thèmes ont été dégagés:

- La politique de la privatisation
- Les modes d'organisation de la propriété agricole.

3. La formation des formateurs et des chercheurs en matière de droit du travail

4. Les droits fondamentaux

Là encore différents sous-thèmes apparaissent:

- Droits fondamentaux et conception de l'Homme
- Droits fondamentaux et conception de la Société
- Droits fondamentaux et conception de l'État
- Droits fondamentaux et protection des minorités
- Droits fondamentaux et justice internationale
- Droits fondamentaux et nouvelles technologies
- Sanctions des violations de Droits fondamentaux.

Ces thèmes présentent un intérêt scientifique pour chacun des partenaires.

Ils permettent aux partenaires étrangers d'acquérir une meilleure connaissance du modèle juridique français, et favorisent dans le même temps la création, pour le milieu juridique francophone, d'un véritable «observatoire» scientifique des différents systèmes juridiques d'Europe Centrale et Orientale et de leur évolution. Cet observatoire devrait permettre ainsi une meilleure compréhension des mutations politiques, économiques et sociales du Nouvel Ordre Économique International. Dans ces pays qui sont en train de vivre au quotidien, les effets de la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, il peut aussi aider à la mise en place de réformes.